

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.744
8 août 1996

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT QUARANTE-QUATRIEME SEANCE PLENIERE

tenue au palais des Nations, à Genève,
le jeudi 8 août 1996, à 10 heures

Président : M. Urrutia (Pérou)

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 744^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai sur ma liste des orateurs pour aujourd'hui les distingués représentants de l'Ukraine, de l'Irlande, du Maroc, de l'Égypte, du Mexique et de l'Afrique du Sud.

Je donne la parole au distingué représentant de l'Ukraine, M. Shamshur.

M. SHAMSHUR (Ukraine) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole pendant cette partie de la session de 1996 de la Conférence du désarmement, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence et de l'habileté avec laquelle vous vous acquittez de vos fonctions au stade critique où en sont les négociations du TICE alors que tant est en jeu s'agissant d'atteindre le noble objectif consistant à libérer le monde du danger des explosions nucléaires, qu'elles soient effectuées à des fins militaires ou à des fins prétendument pacifiques.

D'ordre du Ministère ukrainien des affaires étrangères, j'ai l'honneur d'informer la Conférence du désarmement de la décision prise par le Gouvernement ukrainien d'appuyer le projet de traité d'interdiction complète des essais publié sous la cote CD/NTB/WP.330/Rev.1.

Cette décision a été prise après examen minutieux. Comme beaucoup d'autres délégations ici présentes, nous regrettons que certaines propositions pertinentes, notamment celles qui ont été présentées ou appuyées par l'Ukraine, ne soient pas reflétées, mais nous considérons que le texte représente un bon compromis prenant en compte les positions exprimées par les diverses parties aux négociations et qu'il établit un équilibre réaliste entre les objectifs souhaitables et les objectifs actuellement réalisables.

Tout nouveau retard dans le processus de négociation compromettrait gravement les chances d'achever avec succès nos travaux collectifs sur le TICE avant le début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais profiter de l'occasion pour assurer l'ambassadeur Ramaker des Pays-Bas du plein appui de ma délégation dans ses efforts visant à éliminer les derniers obstacles à la conclusion d'un accord définitif.

Il convient aussi de faire observer que la conclusion du TICE revêt une importance particulière pour le bon fonctionnement futur de la Conférence parce qu'elle pourrait ouvrir de nouvelles possibilités de conduire des négociations plus productives et plus intensives sur des questions telles que l'"arrêt de la production", les garanties de sécurité en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires et la détermination de la structure qui convient à la Conférence du désarmement pour aborder le thème plus large du désarmement nucléaire qui doit selon nous figurer parmi les priorités en matière de désarmement.

Ceux qui dans le monde attendent avec impatience un message réellement positif du Palais des Nations à propos du TICE si nombreux qu'on ne peut envisager de les décevoir.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de l'Ukraine de sa déclaration et de ses mots aimables. Je donne maintenant la parole à la distinguée représentante de l'Irlande, l'ambassadrice Anderson.

Mme ANDERSON (Irlande) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous adresser personnellement mes meilleurs vœux. Vous avez un rôle très important à jouer à un moment très critique.

Intervenant en qualité de représentante de l'Irlande et de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, je voudrais informer la Conférence d'une déclaration faite par la Présidence au nom de l'Union européenne et publiée hier à Dublin et Bruxelles. Les Etats membres de l'AELE membres de l'Espace économique européen, les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, et les pays associés Chypre et Malte, ont fait leur cette déclaration. Le texte en est le suivant :

"L'Union européenne souhaite que la Conférence du désarmement communique le plus rapidement possible un projet de traité d'interdiction complète des essais à l'Assemblée générale des Nations Unies.

La déclaration de l'Union européenne en date du 22 avril disait ce qui suit : 'L'Union européenne accorde la priorité absolue et est très fermement attachée à la conclusion, avant la fin de la session de printemps de la Conférence du désarmement, des négociations sur un traité global d'interdiction des essais nucléaires interdisant tout essai d'armes nucléaires par explosion ou toute autre explosion nucléaire, de manière à en permettre la signature en automne, au début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.'

Si la session de printemps s'est achevée sans que le traité ait été formellement adopté, il reste encore du temps pour atteindre l'objectif de la signature de ce traité à l'ouverture de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. L'Union européenne reste très attachée à cet objectif.

Toutefois, si l'on veut saisir cette occasion historique, il faut que le texte soit envoyé sans délai pour adoption.

Le 28 juin, à la clôture de la session de printemps de la Conférence, le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Jaap Ramaker, a présenté un projet de traité intégré. Il a précisé que ce texte représente, à son avis, le terrain d'entente le plus large qui soit possible entre les négociateurs. Rien de ce qui s'est produit depuis la reprise de la session de la Conférence du désarmement n'incite à avoir un avis différent. L'Union européenne pense que le texte du 28 juin mérite le respect pour la volonté qu'il incarne de prendre en compte, dans toute la mesure possible, des vues qui ne sont pas faciles à concilier.

Comme le texte actuel tente d'équilibrer des exigences concurrentes, il ne reflète pas, et ne peut pas refléter, toutes les aspirations de tous les participants aux négociations. Les membres de l'Union européenne ne sont pas pleinement satisfaits du traitement

(Mme Anderson, Irlande)

de certaines questions essentielles dans le projet de traité. Comme d'autres, toutefois, l'Union européenne pense qu'un esprit de compromis doit prévaloir à ce stade tardif. Trop de choses sont en jeu pour que nous prenions le risque d'un échec de cette entreprise.

L'Union européenne continue de croire que la conclusion de ce traité sera un pas concret dans la pleine application et la mise en oeuvre effective de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle contribuera à la prévention de la prolifération des armes nucléaires, au processus de désarmement nucléaire et, par là, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

L'Union européenne exhorte par conséquent tous les pays qui ont participé aux négociations à accepter et à adopter le texte de traité de façon à atteindre l'objectif de sa signature à l'ouverture de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies."

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie la distinguée représentante de l'Irlande de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Maroc, l'Ambassadeur Benjelloun-Touimi.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter encore plus de succès dans l'accomplissement de votre tâche. Qu'il me soit permis également de féliciter votre prédécesseur, L'ambassadeur Munir Akram du Pakistan, pour son abnégation et son dévouement à la grande cause du désarmement.

La Conférence du désarmement est arrivée aujourd'hui à une étape cruciale de son histoire. Dans quelques jours en effet, il faudra absolument achever les négociations relatives au traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les négociations ont été longues et difficiles. Le résultat obtenu ne semble manifestement pas satisfaire certaines délégations qui ont participé activement à ces négociations alors que d'autres au contraire se sont déclarées en mesure de soutenir le projet de traité présenté par le Président du Comité spécial, l'ambassadeur Ramaker des Pays-Bas, le 28 juin dernier (CD/NTB/WP.330/Rev.1).

La délégation du Royaume du Maroc a toujours fait part de sa ferme volonté de voir les négociations aboutir à un compromis satisfaisant et a participé aux négociations dans cet esprit. Deux délégations, en l'occurrence celles de la République islamique d'Iran et de l'Australie, avaient montré les différentes voies possibles pour parvenir à un compromis acceptable pour tous et nous n'avons pas manqué d'ailleurs d'accueillir leurs efforts respectifs avec intérêt et encouragement. Au cours des longues négociations, des consultations et des échanges de vues, le Président du Comité spécial et les délégations participantes n'ont pas ménagé leurs efforts. Malgré des divergences de vues substantielles, le Président du Comité spécial, les présidents des groupes de travail et les amis du Président ont redoublé d'efforts et d'ingéniosité - et nous leur en sommes très reconnaissants -

(Mme Anderson, Irlande)

pour réduire les divergences, aplanir les difficultés et parvenir autant que possible, à des solutions satisfaisantes.

En définitive, le texte présenté par le Président du Comité spécial le 28 juin dernier ne constitue pas le texte idéal mais il est le fruit de trois longues années de négociation. Il ne répond sans doute pas à toutes nos attentes, mais il constitue néanmoins un pas, un de plus, vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Il ne s'agit pas de l'étape décisive, déterminante, que nous aurions tous souhaité franchir mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une étape supplémentaire, utile et nécessaire en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. La délégation marocaine n'a pas d'opposition de principe au texte du Président (CD/NTB/WP.330/Rev.1) mais comprend les considérations avancées par certaines délégations qui estiment que le projet de traité ne répond pas à certaines de leurs préoccupations nationales.

La délégation marocaine est fermement attachée au droit souverain de chaque Etat, d'adhérer ou de ne pas adhérer à un traité. Nul ne saurait dénier ce droit fondamental qui ne relève que de la souveraineté étatique. Ma délégation considère qu'il s'agit d'une question de principe et de respect des normes fondamentales du droit international public. Néanmoins, ma délégation demeure convaincue qu'un compromis qu'un compromis est à notre portée et qu'il est nécessaire à la fois d'être à l'écoute des préoccupations légitimes de toutes les délégations membres de la Conférence et autres et de faire preuve de la flexibilité nécessaire pour aboutir au plus tôt. Nous sommes toujours disposés à contribuer autant que possible à la recherche d'une solution rapide.

Il est fondamental que ces négociations puissent aboutir afin que le traité soit transmis à la signature lors de l'ouverture de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'attente de la communauté internationale est réelle et nous ne devons pas la décevoir. Il en va à présent de la crédibilité de la Conférence. Je demeure donc persuadé que l'esprit de conciliation et de flexibilité l'emporteront sur le pessimisme et le renoncement et que nous réussiront dans notre noble entreprise.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant du Maroc de sa déclaration et de ses paroles aimables. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Egypte, l'ambassadeur Zahran.

M. ZAHARAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à vous faire part de notre satisfaction pour la façon dont vous conduisez les travaux de la Conférence du désarmement en cette phase très critique de la session en cours. Je vous souhaite un plein succès et tiens à vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation.

J'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui au nom de 28 délégations membres de la Conférence du désarmement pour présenter un document proposant un "programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires". La position des auteurs de ce document sur la question du désarmement nucléaire et sur la priorité absolue qu'il faut accorder à cette question dans le cadre de

(M. Benjelloun-Touimi, Maroc)

la Conférence du désarmement est bien connue et il n'est pas nécessaire de la préciser davantage. Je rappellerai seulement aux délégations le projet de décision que le Groupe des 21 a présenté à la Conférence du désarmement le 14 mars 1996 (CD/1388) sur la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire "chargé d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire, l'objectif étant d'éliminer définitivement les armes nucléaires selon un calendrier déterminé" ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 50/70 P. Je rappellerai aussi la déclaration que le Groupe des 21 a faite en séance plénière de la Conférence du désarmement le 28 mars 1996 et dans laquelle il a à nouveau demandé instamment l'engagement des négociations sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence.

La question du désarmement nucléaire doit rester au premier rang de l'ordre du jour international en matière de désarmement jusqu'à ce que nous soyons en mesure de débarrasser notre planète de la menace nucléaire et d'en faire ainsi un monde exempt d'armes nucléaires. On note dans le programme d'action proposé la nécessité d'efforts multilatéraux actifs pour définir, négocier et mettre en oeuvre des mesures spécifiques, graduelles, d'élimination complète des armes nucléaires. On y présente des propositions concrètes concernant des mesures pratiques que le Comité spécial sur le désarmement nucléaire devrait exécuter en trois phases dont la dernière nous mène jusqu'à l'an 2020. La liste des mesures proposées n'est pas exhaustive, mais il est entendu que, dans tout programme de désarmement nucléaire, toutes les mesures à prendre sont inextricablement liées les unes aux autres.

Les auteurs de la "Proposition de programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires" espèrent sincèrement que tous les membres et non-membres de la Conférence du désarmement étudieront avec soin le programme et commenceront immédiatement à oeuvrer à la réalisation dans les plus brefs délais de l'objectif consistant à établir un monde exempt de toute arme nucléaire. J'ai déjà demandé au secrétariat de la Conférence du désarmement de publier le "programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires" comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de l'Egypte de sa déclaration et de ses mots aimables. Je donne la parole au distingué représentant du Mexique, l'ambassadeur de Icaza.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : La délégation mexicaine figure parmi les 28 délégations parrainant le programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires que le représentant de l'Egypte, en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21, a présenté à la Conférence du désarmement. Le fait que nous appuyons ce texte ne devrait surprendre personne. Nous avons participé activement aux travaux de la Conférence depuis sa création il y a 34 ans. Nous avons été à l'avant-garde sur divers points et avons obtenu certains résultats concrets parmi lesquels se détache le Traité de Tlatelolco de 1967 par lequel on a pour la première fois fait d'une région densément peuplée une zone exempte d'armes nucléaires. Ce n'est pas la première fois que nous prenons l'initiative de présenter un programme. En 1979, nous avons présenté un projet de programme complet de désarmement ;

(M. Zahran, Egypte)

en 1982, nous avons lancé une campagne mondiale pour le désarmement et, en 1993, nous avons proposé à l'Assemblée générale un programme visant à réduire progressivement la menace nucléaire. En 1978, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous avons affirmé que "la cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire profiterait à l'humanité". Aujourd'hui, au moment où les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires sont sur le point de s'achever, ma délégation juge opportun, voire indispensable, de compléter ce traité par un programme échelonné d'élimination des armes nucléaires selon un calendrier déterminé dont la Conférence du désarmement devrait entamer la négociation dès que nous aurons conclu le TICE.

Le moment ne saurait être plus propice. La course intensive à la production d'ogives nucléaires et au déploiement de systèmes de telles armes qui a caractérisé la guerre froide a cessé. Le niveau d'alerte de certains systèmes a été réduit, on a éliminé certains types d'armes et il y a eu des accords et des négociations pour réduire les arsenaux. Cependant, les doctrines militaires relatives à la sécurité fondée sur les armes apocalyptiques n'ont pas fondamentalement changé et la menace que la seule existence des armes nucléaires représente pour l'humanité continue de planer sur l'avenir de la planète. Il est donc urgent - et je le répète - indispensable de donner aux négociations sur le désarmement une orientation et des objectifs concrets. Bien évidemment nous ne prétendons pas imposer des schémas préconçus. Tout au contraire, nous proposons et demandons un exercice commun de réflexion qui nous permette, dans l'intervalle d'une génération sinon moins, de consolider un monde exempt d'armes nucléaires. Le programme prévoit des mesures pour réduire la menace nucléaire, des mesures concrètes de désarmement nucléaire, des mesures pour réduire les arsenaux et promouvoir la confiance entre les Etats et des mesures de consolidation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Parmi ces mesures, on peut appeler l'attention des participants sur celles qui concernent la cessation de tous les essais nucléaires et la fermeture de tous les polygones d'essai. Il ne s'agit pas bien sûr de renégocier un traité interdisant les essais par explosions nucléaires mais de corriger à l'avenir une des lacunes de celui que nous sommes sur le point de conclure et que nous voudrions voir approuver rapidement et entrer en vigueur au plus vite.

Ma délégation s'associe aux 28 autres qui proposent ce programme à titre de contribution à la Conférence du désarmement en vue d'un examen ordonné et systématique de la question du désarmement nucléaire et demandera le moment venu à la Conférence que ce programme soit communiqué à l'Assemblée générale.

M. SELEBI (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous aurez pour tâche de conduire nos travaux dans la phase critique qui doit déboucher sur la conclusion du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Vous pouvez être assuré de l'appui sans réserve de ma délégation.

Je tiens à saisir l'occasion pour informer la Conférence à propos d'un communiqué commun Nouvelle-Zélande/Afrique du Sud qui a été signé ce matin

(M. de Icaza, Mexique)

lors de la rencontre entre le Premier Ministre James Bolger et le Président Nelson Mandela au Cap. La section de ce communiqué relative au désarmement relative au désarmement et à la maîtrise des armements, qui est intégrée dans un mémorandum de coopération, se lit comme suit :

"Mémorandum de coopération pour le désarmement et la maîtrise des armements

Au nom de nos peuples et gouvernements, nous réaffirmons la ferme volonté de l'Afrique du Sud et de la Nouvelle-Zélande de faire du monde entier une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous nous félicitons de l'étroite coopération existant entre nos deux pays dans les diverses instances internationales qui s'intéressent au désarmement et à la non-prolifération, coopération qui va augmenter maintenant qu'ils sont l'un et l'autre membres de la Conférence du désarmement.

Nous réaffirmons aussi qu'après la conclusion du traité d'interdiction complète des essais (TICE) par voie de négociations multilatérales, nos gouvernements entendent signer cet instrument dans les plus brefs délais. Nos délégations à la Conférence du désarmement appuieront activement les efforts faits par le Président du comité chargé des négociations pour régler les difficultés que la Conférence examine actuellement à propos du traité. Nous appelons tous les autres pays à appuyer rapidement cet instrument. Quant à l'avenir, nous confirmons que nos gouvernements oeuvreront pour l'engagement l'année prochaine, dans le cadre de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant de produire des matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires.

D'autres éléments sont nécessaires dans le programme pour se rapprocher de l'objectif ultime que constitue l'élimination des armes nucléaires dans le monde. Nous notons que toutes les parties au Traité sur la non-prolifération (TNP) se sont engagées en faveur de cet objectif et que leurs engagements ont été explicitement constatés dans l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice a donné récemment sur la licéité de la menace ou de l'emploi des armes nucléaires. Dans ce contexte, le processus d'examen du TNP qui commence l'année prochaine constitue un moyen de favoriser la pleine application de ce traité et les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires qui ont été adoptés en mai 1995 au moment où cet instrument a été prorogé pour une durée indéfinie.

Nous nous félicitons de l'ouverture à la signature, le 11 avril 1996, du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et sommes d'accord pour affirmer qu'il s'agit là d'un événement important pour le continent africain. Dans la région du Pacifique, la fin des essais nucléaires a été marquée par la signature par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis des protocoles au Traité de Rarotonga. Nous proclamons l'objectif consistant à faire de l'hémisphère Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Nos gouvernements collaboreront avec les pays animés du même esprit pour renforcer la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes ou

(M. Selebi, Afrique du Sud)

prévues qui, avec l'Antarctique, couvrent plus de 50 % des terres émergées de notre planète.

Etats parties à la Convention sur les armes chimiques, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande réaffirment le total appui de leurs deux gouvernements à cet instrument. Nous appelons les Etats-Unis et la Fédération de Russie, principaux possesseurs déclarés d'armes chimiques, ainsi que les autres Etats, à ratifier cette convention dans les plus brefs délais. En outre, nous attendons avec impatience la soixante-cinquième ratification qui est imminente et qui entraînera l'entrée en vigueur et l'application de la Convention.

Les Gouvernements sud-africain et néo-zélandais réaffirment aussi leur volonté de renforcer la Convention sur les armes biologiques en établissant un régime pour en vérifier le respect. A cette fin, les deux gouvernements collaboreront avec d'autres pays animés du même esprit afin de conclure avec succès les négociations en cours au sein du Groupe spécial des Etats qui sont parties à cet instrument.

Nous partageons la préoccupation de la communauté internationale face à l'accroissement des stocks d'armes classiques au-delà des besoins de la légitime défense. Nous nous félicitons donc de l'adoption de principes directeurs relatifs aux transferts internationaux d'armes à la session de 1996 de la Commission du désarmement de l'ONU. Nous demandons aussi que l'on mette davantage l'accent sur les armes classiques dans toutes les instances qui s'intéressent au désarmement. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont en outre encouragés à appuyer les travaux touchant le Registre des armes classiques de l'ONU et à y participer activement. Compte tenu des souffrances et des pertes que causent parmi les civils les mines terrestres antipersonnel, nous appelons à l'élimination de ces armes dans le monde entier. Soucieux d'atténuer ces souffrances, nous sommes attachés au renforcement de la coopération internationale pour le déminage et le développement de capacités nationales de déminage dans les pays infestés de mines. Nous appuyons également le développement de capacités effectives de déminage et de détection des mines terrestres.

Nous continuerons à coopérer dans le cadre de divers arrangements internationaux visant à empêcher la prolifération des équipements et techniques à double usage qui pourraient être utilisés pour mettre au point des armes de destruction massive et à décourager tout renforcement déstabilisateur des armes classiques.

Compte tenu des nombreux intérêts que nos deux peuples et gouvernements partagent dans ce domaine, nous sommes d'accord pour que des consultations périodiques aient lieu entre nos deux gouvernements sur les questions relatives au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive."

En conclusion, je tiens aussi à profiter de l'occasion pour informer la Conférence du désarmement que le Gouvernement sud-africain a décidé de contribuer aux coûts de démarrage de la Commission préparatoire pour le traité

(M. Selebi, Afrique du Sud)

d'interdiction complète des essais (TICE). Les fonds nécessaires à cette fin ont déjà été mis de côté.

Je voudrais encore profiter de l'occasion pour soulever une autre question. Je voudrais évoquer la déclaration que le distingué Ambassadeur de l'Egypte a faite au nom d'un certain nombre de membres de la Conférence du désarmement à propos d'un "programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires".

Nous avons étudié avec soin le contenu de ce programme, mais nous n'avons pas pu nous associer à ce document de travail à cause du couplage qu'il introduit entre ouverture immédiate "et simultanée" de la négociation, et conclusion rapide d'un instrument juridiquement contraignant, négocié au niveau multilatéral, pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires; d'une convention interdisant l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires; d'un traité visant à éliminer les armes nucléaires et d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

J'ai clairement indiqué la position de principe de l'Afrique du Sud sur la question des couplages lorsque j'ai pris la parole devant la Conférence du désarmement le 25 janvier 1996. Ce jour-là, j'ai déclaré ceci :

"Ma délégation pense également que notre travail serait plus efficace si nous abordions la discussion des points à l'ordre du jour de cette année sans recourir aux 'couplages'. Depuis qu'ils ont fait leur apparition, fin 1994, ces couplages ont conduit à une désolante absence de progrès sur les différentes questions. Ils sont sans aucun doute un bon moyen d'éviter ou, au contraire, de susciter des progrès sur tel ou tel sujet, mais le résultat a plutôt consisté à empêcher les progrès sur tous les fronts."

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration et de ses mots aimables. Je donne la parole à la distinguée représentante de l'Inde, l'ambassadrice Ghose.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que votre dévouement et votre expérience seront très précieux pour guider les travaux de la Conférence à ce stade. Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour féliciter votre prédécesseur l'ambassadeur Munir Akram du Pakistan pour la compétence dont il a fait preuve.

J'ai reçu pour instruction de donner lecture à la Conférence du désarmement d'un extrait de la déclaration faite le 31 juillet 1996 par le Ministre des affaires extérieures de l'Inde, M. I.K. Gujral, devant les deux chambres du Parlement indien.

"L'Inde a toujours eu la même position de principe sur le désarmement nucléaire. C'est pourquoi, dès 1954, lorsque le Premier Ministre Jawaharlal Nehru a lancé un appel à l'interdiction des essais

(M. Selebi, Afrique du Sud)

d'armes nucléaires, nous avons insisté pour que le TICE soit considéré comme un premier pas sur la voie du désarmement nucléaire. L'approche adoptée par l'Inde dans les négociations du TICE appelle donc un traité véritablement complet pour que soit mis fin au développement des armes nucléaires et pour que le TICE s'inscrive dans le cadre d'un processus échelonné de désarmement nucléaire conduisant à l'élimination de toutes les armes nucléaires selon un calendrier déterminé. Les programmes d'essais en cours, sur des polygones d'essais ou en laboratoire, montrent clairement que les Etats dotés d'armes nucléaires ne veulent pas renoncer au recours à leurs arsenaux nucléaires et ne considèrent le TICE que comme une mesure de non-prolifération.

Ces programmes d'essais suscitent inévitablement des questions touchant la sécurité nationale de l'Inde. Nous avons adopté une politique de retenue après avoir fait preuve de nos capacités, mais nous restons pleinement conscients de l'évolution de la situation en matière de sécurité. Nous tenons à prendre toutes les mesures nécessaires pour pouvoir faire face à toutes menaces pouvant peser sur la sécurité de l'Inde."

Le 28 juin, nous avons reçu un projet de TICE émanant du Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'Ambassadeur Ramaker. Mon gouvernement a examiné ce texte publié sous la cote CD/NTB/WP.330/Rev.1 avec le maximum de soin et de minutie. Nous nous sommes demandés si ce traité était bien celui que la Conférence nous avait chargé de négocier et pour lequel l'Inde s'était jointe aux négociations il y a deux ans et demi, y participant de manière sérieuse et constructive. C'est avec déception et regret que nous avons noté que ce texte n'est pas très différent du précédent document de travail du Président qui nous avait conduit à déclarer le 20 juin que nous ne pouvions pas signer le traité sous cette forme. Ce texte est bien celui d'un traité mais pas celui du traité d'interdiction complète des essais que nous avons été chargés de négocier, et ne répond pas non plus aux préoccupations fondamentales de l'Inde. La déclaration faite le 20 juin selon laquelle l'Inde ne peut signer le traité sous cette forme demeure donc valable.

Le présent texte ne fait pas qu'ignorer nos objections fondamentales, mais contient aussi un article, l'article XIV, qui suscite nos plus vives objections. Tel qu'il est actuellement rédigé, cet article ignore totalement le fait que nous avons déclaré que nous ne signerons pas ce traité aujourd'hui, demain, ou dans trois ans, mais vise à nous obliger à signer par des moyens jamais utilisés dans les négociations d'un traité parce qu'il crée des obligations pour un pays sans son consentement et va donc à l'encontre du droit coutumier international. Nous sommes conscients que cette formule ne correspond pas aux souhaits de la majorité des délégations qui ne l'ont acceptée qu'à contrecœur, mais elle a été retenue en raison des positions rigides adoptées par un petit nombre de délégations. Il est clair que ceux qui appuient cette formule ne souhaitent pas, pour des raisons qui leurs sont propres, que ce traité entre un jour en vigueur. Pour remédier à cette situation inacceptable, j'avais dans le cadre du Comité spécial présenté pour l'article XIV un amendement rédigé sur le modèle de la Convention sur les armes chimiques. Cet amendement se lisait comme suit :

(Mme Ghose, Inde)

"Le présent Traité entre en vigueur le 180ème jour qui suit la date de dépôt du 65ème instrument de ratification, mais en aucun cas avant un délai de deux ans à compter de la date de son ouverture à la signature."

J'espère sincèrement que le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires pourra accepter que le texte actuel de l'article XIV soit modifié. Je dois cependant informer la Conférence si des efforts sont faits pour le conserver, l'Inde devra à contrecœur s'y opposer. Nous ne voulons pas empêcher d'autres pays d'exercer leur droit souverain d'adopter un traité auquel ils veulent adhérer, mais nous ne pouvons renoncer à notre droit souverain de ne pas signer cet instrument et admettre des obligations que nous ne pouvons accepter; nous ne les accepterons pas.

Ma délégation recommande aux membres de la Conférence du désarmement d'adopter l'amendement que nous avons proposé à l'article XIV pour que nous puissions aboutir à une solution juste et équitable à l'un des problèmes auquel le Comité spécial fait actuellement face.

L'attachement de l'Inde à un désarmement nucléaire mondial n'a pas changé et n'a nullement diminué. Nous continuerons avec les pays animés du même esprit à oeuvrer à cette fin. Avec 28 autres pays du Groupe des 21, nous avons donc appuyé le programme échelonné de désarmement nucléaire présenté aujourd'hui par le Coordonnateur du Groupe des 21. Il exprime notre conviction qu'il faut commencer d'urgence les travaux sur un traité pour l'élimination totale des armes nucléaires; ce caractère d'urgence est encore plus grand dans les circonstances actuelles.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie la distinguée représentante de l'Inde de sa déclaration et de ses mots aimables. Je donne la parole au distingué représentant du Mexique, l'ambassadeur de Icaza.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Excusez-moi de prendre la parole à nouveau, cette fois à propos du programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires.

La position de la délégation mexicaine sur les couplages est bien connue. L'année passée, lorsque j'ai eu l'honneur de présider cette Conférence, j'ai à la fin de mon mandat fait part de ma déception face aux couplages et de mon opposition à ceux-ci. Cette position est reflétée dans les comptes rendus de la Conférence. Selon la délégation mexicaine, aucun couplage n'est formulé dans le schéma de programme de désarmement nucléaire dont elle est un des auteurs. Je peux même affirmer, puisque j'ai été chargé de coordonner les consultations entre les délégations à ce sujet, que nous avons dans tout le programme recherché des solutions de consensus respectant les positions de toutes les délégations qui se portaient auteurs du texte. S'il y avait eu dans ce programme des couplages relatifs à des dispositions institutionnelles dans le cadre de la Conférence du désarmement, ma délégation n'aurait pu le parrainer. Nous l'avons parrainé parce que nous estimons qu'il n'y en a pas.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant du Mexique de sa déclaration. Il n'y a pas d'autres orateurs

(Le Président)

inscrits pour ce matin. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Le distingué représentant des Seychelles a la parole.

M. ISEUX (Seychelles) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de remercier les délégations d'avoir accepté que la République des Seychelles participe en qualité d'observateur aux travaux de la Conférence du désarmement. Je voudrais aussi remercier le secrétariat d'avoir accueilli aussi chaleureusement notre délégation.

En ma qualité de nouveau représentant permanent de la République des Seychelles, je voudrais aussi assurer chacun de vous que je ferai de mon mieux pour apporter la contribution la plus positive possible aux progrès de la Conférence et à la conclusion du traité d'interdiction complète des essais.

Je donnerai lecture à la prochaine séance plénière de la déclaration officielle de la République des Seychelles et j'indiquerai les raisons pour lesquelles elle souhaite participer aux travaux de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le distingué représentant des Seychelles de sa déclaration et profite de l'occasion pour lui souhaiter la bienvenue à la Conférence du désarmement en tant que représentant de son pays.

D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Il semble que non.

A ma demande, le secrétariat a distribué le calendrier provisoire des réunions pour la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Il n'a comme d'habitude qu'une valeur indicative et pourra être modifié si nécessaire. Ceci étant entendu, puis-je considérer que ce calendrier est acceptable ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 15 août à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.